

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale
du Nord-Ouest de la Touraine (SCoT-NOT)

Par arrêté du 23 Août 2021, (consultable au siège du Syndicat Mixte Pays Loire Nature Touraine), le président a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest de la Touraine arrêté par délibération du Comité Syndicat en date du 29 mars 2021.

1 - Objet, date et durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest en cours de révision arrêté le 29 mars 2021 pour une durée de 30 jours, à compter du lundi 13 septembre 2021, 9 heures, jusqu'au vendredi 13 octobre 2021, 17h00.

Le projet de révision du SCoT-NOT marque la volonté du Pays Loire Nature d'intégrer les préoccupations environnementales liées aux différents Grenelle de l'Environnement et les modifications réglementaires intervenues depuis son approbation. Il vise à ajuster le projet au fonctionnement du territoire par un changement de la vision polarisée du territoire.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte :

1. Le recueil des pièces administratives
2. Le projet de SCoT arrêté :
 - Le Rapport de présentation comprenant le diagnostic prospectif, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, le résumé non technique
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
 - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
3. Le recueil des avis exprimés et reçus des Personnes publiques associées (PPA), comprenant l'avis de la MAAE

2 - Commission d'enquête

Une commission d'enquête composée comme suit a été désignée par le président du tribunal administratif :

- Président : M. Bernard MENUJER, Secrétaire Général de mairie en retraite,
- Membres :
 - M.. Antoine SORIANO, Directeur de centre départemental pédagogique en retraite,
 - M.Claude BOURDIN, Chef de projet d'aménagement foncier en retraite

3 - Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur support papier dans les différents lieux de l'enquête aux horaires d'ouverture au public suivants :

Communautés de Communes	Horaires d'ouverture
Communauté de communes Gâtine-Choisilles-Pays de Racan Le Chêne Baudet, 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER	<i>Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00. (sauf mardi après-midi)</i>
Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire 2 Rue des Sablons, 37340 CLÈRE-LES-PINS	<i>Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00.</i>

- Sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24h sur 24
- Sur le site internet du Pays Loire Nature à l'adresse suivante : <https://www.paysloirenature.fr>

4 - Permanences des commissaires enquêteurs

Les permanences des commissaires enquêteurs s'organiseront dans les lieux et aux dates et horaires suivants : Lieux	Dates et horaires
Communauté de communes Gâtine-Choisilles-Pays de Racan Le Chêne Baudet, 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER	<i>Lundi 13 septembre 9-12h Jeudi 23 septembre 14-17h Lundi 27 septembre 2021 de 14h à 17h, Mercredi 13 octobre 2021 de 14h à 17h, clôture de l'enquête.</i>
Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire 2 Rue des Sablons, 37340 CLÈRE-LES-PINS	<i>Lundi 20 septembre 2021 de 14h à 17h, Mardi 28 septembre 2021 de 14h à 17h, Vendredi 8 octobre 2021 de 14h à 17h, Mercredi 13 octobre 2021 de 14h à 17h, clôture de l'enquête.</i>

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente enquête publique est organisée, des modalités particulières visent à garantir la sécurité de chacun :

- Les personnes venant consulter le commissaire enquêteur devront attendre dans la salle d'attente ou l'espace prévu pour le public et y respecter les mesures de distanciation
- Le port du masque est obligatoire dans le bâtiment
- Un gel hydroalcoolique sera mis à disposition pour désinfection des mains dès l'entrée dans le bâtiment
- Le stylo utilisé pour déposer des observations et propositions sur le registre papier devra être désinfecté grâce au liquide hydroalcoolique mise en place à cet effet. L'utilisation d'un stylo strictement personnel est recommandée.

5 - Modalités de participation à l'enquête publique

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites sur les registres ouverts à cet effet :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la Commission d'enquête déposé dans chacun des lieux d'enquête
- par courriel à l'adresse suivante scot@paysloirenature.fr.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites par voie postale à

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Syndicat Mixte
Pays Loire Nature Touraine
1 rue Serpentine
37340 AMBILLOU

6 - Clôture de l'enquête

À l'expiration d'un délai de 30 jours (13 octobre 2021 - 17h00), le registre sera clos et signé par le Président de la commission d'enquête.

7 - Rapport et conclusion

Dès réception de tous les registres d'enquête, courriers et documents annexés, le Président de la Commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Président de la Commission d'enquête disposera, à compter de la fin de l'enquête publique, d'un délai de trente jours pour transmettre le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête au Président du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif d'Orléans. Une copie de ce rapport sera adressée au Préfet d'Indre et Loire.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur son site internet www.paysloirenature.fr.

8 - Autorité compétente

Le Comité Syndical du Pays Loire Nature Touraine est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest de la Touraine

À l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du Comité Syndical.

Toute information concernant le dossier soumis à enquête publique peut être demandée à Monsieur Gérald MARCHAND, Charge de mission SCoT-NOT, au 02.47.29.48.83 ou par courriel à l'adresse scot@paysloirenature.fr